

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – BPJEPS

Spécialité : Animateur

Mention : « Loisirs Tous Publics »

Formacode(s) : 44067

Code(s) NSF : 335

RNCP ou RS : 28557

Objectifs généraux :

Permettre au bénéficiaire de :

- Animer et / ou de créer des projets responsables auprès de publics divers et variés. Ce public est autant diversifié par l'âge (enfants, adultes, ...) que par le cadre (centres, activités, ...) sans oublier d'autres critères sociaux divers.

Action éligible :

- Plan de développement des compétences
- Financement POLE EMPLOI ou REGION
- Autres financements (selon conditions)

Modalités et délais d'accès :

- Inscription physique sur site, inscription via site Internet, orientation SAO (Pôle Emploi, ...)
- Délais de 4 mois, en moyenne

Contact :
0262 580 854
Accueil.soi@synergie-oi.com

Profil des participants :

- Demandeurs d'emploi (jeunes, adultes), alternants, salariés, ...

Prérequis :

- Avoir 18 ans
- Titulaire du PSC1
- Justifier une expérience d'animation professionnelle ou non auprès d'un groupe (200h)

Validation de la formation :

Diplôme professionnel de niveau IV ou par UC

Méthode pédagogique :

Pédagogie active et participative
 Echanges avec les participants
 Apports théoriques et pratiques
 Mises en situation, étude de cas
 Autres méthodes

Moyens pédagogiques :

Plateforme spécifique, diapos, vidéoprojecteur, photos, fiches exercices, films, etc.

Modalité d'évaluation :

Evaluation diagnostique, formative et sommative
 Evaluation de satisfaction

Formateur(s) :

Professionnels spécialistes de la filière

Nombre de participants :

8 à 16 participants par groupe

Accessibilité :

PMR et PPDH : Nous contacter

Durée Total : 1024 heures

424 Heures en centre
 600 Heures en alternance

Tarif : Nous contacter

Contenu de la formation :

Accueil et Intégration à la formation (0h)

- Accueil/Présentation de la formation, des participants et de l'équipe pédagogique
- Contractualisation du parcours de formation

Formation théorique et pratique (0h)

Bloc 1 (UC3) :

UC 3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire des activités d'animation

Bloc 2 (UC1 + UC2) :

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

Modalités de parcours de la formation :

- Parcours continue de formation
- Parcours par capitalisation (CCP, UC, ...)
- Parcours Alternance (Contrat pro ou d'apprentissage)
- Parcours VAE
- Autre (à préciser) :

Bilan de la formation (0h)

- Point général sur le déroulement de la formation et appréciations des stagiaires (questionnaire de satisfaction)

Equivalences et passerelles vers d'autres formation

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BEATEP* spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X
UC5 et UC9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X

Diplôme non professionnel	UC1	UC2	UC3 mention loisirs tous publics	UC4 mention loisirs tous publics
BAFD* avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.			X	

*BEATEP : brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

*BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Continuités d'apprentissages :

- DEJPES
- DESJEPS

Débouchés :

- Animateurs tous publics
- Directeur d'accueil collectif de mineurs